

**DÉCISION (UE) 2015/2090 DU CONSEIL**  
**du 17 novembre 2015**  
**portant nomination d'un membre allemand du Comité des régions**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement allemand,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 26 janvier, le 5 février et le 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116 <sup>(1)</sup>, (UE) 2015/190 <sup>(2)</sup> et (UE) 2015/994 <sup>(3)</sup> portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020.
- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M<sup>me</sup> Jacqueline KRAEGE,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

Est nommé membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

— Frau Heike RAAB, *Staatssekretärin, Bevollmächtigte des Landes Rheinland-Pfalz beim Bund und für Europa, für Medien und Digitales.*

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 17 novembre 2015.

*Par le Conseil*  
*Le président*  
J. ASSELBORN

---

<sup>(1)</sup> JO L 20 du 27.1.2015, p. 42.

<sup>(2)</sup> JO L 31 du 7.2.2015, p. 25.

<sup>(3)</sup> JO L 159 du 25.6.2015, p. 70.